

COMPTE RENDU SOMMAIRE **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2024

Présents: BACHELIER Olivier, BAULIN-LUMINEAU Alexandra, BRUNET Jacqueline, DERISSON Françoise, GUITTON Christian, LE GELDON Alain, LUCAS Valérie, MOREAU Christian, SOULARD Jean, THOMAS Alain, ZEMAN Jean-François

Procurations: LABBE Mauricette donne pouvoir à BRUNET Jacqueline, RENEAUME Isabelle donne pouvoir à MOREAU Christian, LANDRY Jérémie donne pouvoir à BAULIN-LUMINEAU Alexandra, VAN LEEUWEN Claire donne pouvoir à LE GELDON Alain

Absents excusés: LABBE Mauricette, RENEAUME Isabelle, LANDRY Jérémie, VAN LEEUWEN Claire

Mme BAULIN-LUMINEAU Alexandra a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 20h00

Arrivée de Mme VAN LEEUWEN Claire à 20h04 et départ à 20h40

Lors de la séance du 10/04/2024, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- Approbation du procès-verbal du 21-02-2024 (13 pour, 1 contre)
- Approbation du procès-verbal du 06-03-2024 (13 pour, 2 contre)
- Accord à l'unanimité sur l'approbation du compte de gestion 2023 de dissolution des CCAS de St Jean de Sauves et de Frontenay
- Accord à l'unanimité sur le loyer commercial du bar restaurant à 460 € à compter du 01/05/2024
- Accord à l'unanimité sur le loyer commercial de la boucherie à 330 € HT à compter du 01/05/2024
- Accord à l'unanimité sur le loyer professionnel du médecin à 134 € compter du 01/05/2024
- Accord à l'unanimité sur le loyer professionnel de LASER ANTI TABAC MFC à 134 € compter du 01/06/2024
- Accord à l'unanimité sur le loyer professionnel de l'ostéopathe à 134 € compter du 01/05/2024
- Accord (12 pour, 2 contre, 1 abstention) sur le projet d'acquisition immobilière HOURRI au 3 place Marcel Chauvineau
- Accord (13 pour, 2 contre) sur le projet d'acquisition d'un bien immobilier à Beaurepaire – Ancien moulin à Chanvre et Pont de la couture
- Accord à l'unanimité sur la demande de subvention au titre de l'ACTIV'3 au Département pour les travaux de voirie
- Accord à l'unanimité sur la demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux du pont du Gué
- Accord à l'unanimité sur les subventions : ADMR MONCONTOUR : 1 200 €, ADRENALINE : 400 €, AFN : 200 €, AMICALE DE FRONTENAY : 1200 € (Mr ZEMAN n'a pas pris part au vote), ARCHEO : 200 € (Mr GUITTON n'a pas pris part au vote), ASSO CANINE : 400 €, ASSO LE PASS TEMPS -EHPAD : 200 €, ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ASM : 2 500 €, BANQUE ALIMENTAIRE : 400 €, CMA POITIERS : 100 €, DONNEURS DE SANG : 500 €, DYNAMOB : 300 €, F.S.E collège : 510 €, F.S.L : 500 €, LA TRUITE MONCONTOUROISE : 600 €, LIGUE CANCER : 200 €, LOISIRS PECHE ETANG : 500 €, MFR AGENTONNAY : 100 €, OCCE 86 COOP SCOLAIRE : 3 580 €, RESTO DU COEUR : 400 €, SECOURS POPULAIRE : 400 €, SPORT COLLEGE ASSOCIATION : 1 000 €, TELETHON : 200 €
- Accord à l'unanimité sur le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au personnel communal
- Accord à l'unanimité sur la maîtrise des consommations : convention avec la CCPL pour le service de conseil en énergie partagé

Fait à St Jean de Sauves le 11/04/2024

Le Maire

